

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 19 février 2026 – 18 heures 30*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 9

N° 3

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CCAS

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA  
Mme DEBARBIEUX – Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE  
M BIVES-TOURON – Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

M ALVAREZ  
Mme BIDART-LABROUSSE

Absent

Mme GONZALO – M ARTOLA – Mme CHAUFFARD  
Mme TINAUD-NOUVIAN

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

### N° 3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CCAS

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Les résultats du compte administratif 2025 du centre communal d'action sociale (\*) se présentent de la façon suivante, avant virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

#### □ - C.C.A.S

##### ↳ Fonctionnement

➤ Dépenses	1.345.963,66 euros
➤ Recettes	1.394.214,22 euros

Solde excédentaire de la section : 48.250,56 euros

##### ↳ Investissement

➤ Dépenses	45.632,31 euros
➤ Recettes	78.178,97 euros

Solde excédentaire de la section : 32.546,66 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte administratif 2025 relatif au budget du C.C.A.S tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve le compte administratif 2025 relatif au budget du CCAS tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE

